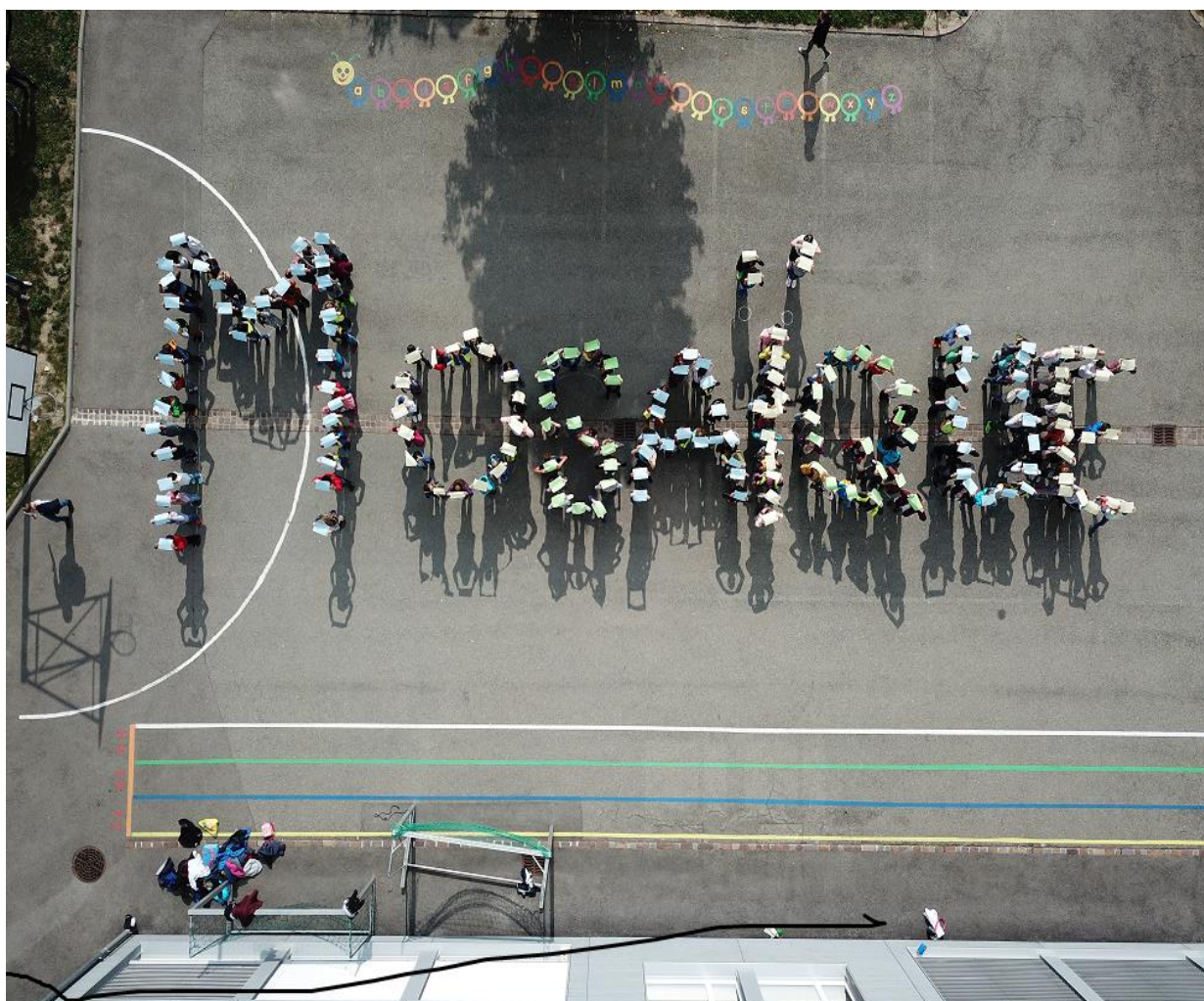




# Ecole Mosaïque

Cercle scolaire Saint-Aubin-Vallon



## Livret d'informations

Année scolaire 2020-2021

# Table des matières

1. Introduction	2
2. Répartition des classes – Corps enseignant	3
3. Horaires des classes	4
4. Horaires des transports scolaires	5
5. Calendrier scolaire 2020-2021	6
6. Matériel scolaire	7 - 8
7. Fonctionnement de l'école	9 - 11
8. Le conseil des parents	12
9. Prestations pour besoins spécifiques	13 - 14
10. Prévention et santé	15 - 18
11. Rentrée scolaire	19 - 20
12. Aide financière pour les camps	20
13. Personnes de contact	21
14. Règlement de l'établissement	22 - 23
15. Divers	24 - 26



## 1. Introduction

*Chers Parents d'élèves,*

*Vous trouverez dans cette brochure tous les renseignements concernant l'organisation de l'année scolaire 2020-2021 de notre école.*

*Il est important que vous en preniez connaissance afin de vivre cette année scolaire le plus harmonieusement possible. Cette brochure contient de nombreuses informations importantes au bon déroulement de l'année.*

*Nous nous réjouissons de commencer une nouvelle année avec vos enfants !*

*L'équipe de l'école Mosaïque*

[www.saintaubin-vallon.ch](http://www.saintaubin-vallon.ch)

## 2. Répartition des classes – Corps enseignant

Classe	Enseignant-e	Téléphone
<b>1H-2HA</b>	Mme Laurane Jaquier Mme Natassia Murith	026 667 03 28
<b>1H-2HB</b>	Mme Séverine Duhamel	026 667 03 28
<b>1H-2HC</b>	Mme Nayna Grundisch	026 667 03 28
<b>3H</b>	Mme Rachel Bersier Mme Maude Willommet	026 677 23 44
<b>3-4H</b>	Mme Virginie Bôle	026 677 23 44
<b>4H</b>	Mme Véronique Chassot	026 677 23 44
<b>5H</b>	Mme Mathilde Schouwey	026 677 23 44
<b>6HA</b>	Mme Christine Corminboeuf Mme Catherine Jorand	026 677 23 44
<b>6HB</b>	M. Frédéric Jungo Mme Laurence Oulevey	026 677 23 44
<b>7H</b>	Mme Aurélie Gattolliat	026 677 23 44
<b>7-8H</b>	Mme Laetitia Guizzardi	026 677 23 44
<b>8H</b>	Mme Laëtitia Franc Mme Cassandra Häni	026 677 23 44



### 3. Horaires des classes 2020-2021

1H à Vallon		
<b>Lundi</b>	<b>08h00 – 11h40</b>	
<b>Mardi</b>		<b>13h30 – 15h10</b>
<b>Mercredi</b>	<b>08h00 – 11h40</b>	
<b>Jeudi</b>		<b>13h30 – 15h10</b>
<b>Vendredi</b>		<b>13h30 – 15h10</b>

2H à Vallon		
<b>Lundi</b>		<b>13h30 – 15h10</b>
<b>Mardi</b>	<b>08h00 – 11h40</b>	<b>13h30 – 15h10</b>
<b>Mercredi</b>	<b>08h00 – 11h40</b>	
<b>Jeudi</b>	<b>08h00 – 11h40</b>	<b>13h30 – 15h10</b>
<b>Vendredi</b>	<b>08h00 – 11h40</b>	

3H à 8H à Saint-Aubin		
<b>Lundi</b>	<b>08h05 – 11h45</b>	<b>13h35 – 15h15</b>
<b>Mardi</b>	<b>08h05 – 11h45</b>	<b>13h35 – 15h15</b>
<b>Mercredi</b>	<b>08h05 – 11h45</b>	
<b>Jeudi</b>	<b>08h05 – 11h45</b>	<b>13h35 – 15h15</b>
<b>Vendredi</b>	<b>08h05 – 11h45</b>	<b>13h35 – 15h15</b>



La sonnerie retentit **5 minutes** avant le début des cours pour le rassemblement des enfants.

#### **Alternances 3H et 4H :**

Il n'y a pas d'alternances le jour de la rentrée. Tous les élèves viennent à l'école jeudi tout le jour.

## 4. Horaires des transports scolaires

### ALLER le matin

<i>Départ de</i>		<i>Départ pour St-Aubin</i>	
Les Friques	07h30	Vallon	07h50
St-Aubin Eglise	07h40	Carignan	07h50
St-Aubin Gottau	07h41	Arrivée St-Aubin	07h58
Carignan	07h48		
Arrivée Vallon	07h49		

### RETOUR le matin

<i>Départ de</i>		<i>Départ de / Arrivée Vallon et Les Friques</i>	
Vallon	11h45	St-Aubin	11h55
Arrivée Carignan	11h47	Carignan	12h05
Arrivée St-Aubin Gottau	11h52	Arrivée Vallon	12h07
Arrivée St-Aubin Eglise	11h53	Arrivée Les Friques	12h17

### ALLER l'après-midi

<i>Départ de</i>		<i>Départ pour St-Aubin</i>	
Les Friques	12h55	Vallon	13h20
St-Aubin Eglise	13h10	Carignan	13h20
St-Aubin Gottau	13h11	Arrivée St-Aubin	13h28
Carignan	13h18		
Arrivée Vallon	13h19		



### RETOUR l'après-midi

<i>Départ de</i>		<i>Départ de / Arrivée Vallon et Les Friques</i>	
Vallon	15h15	St-Aubin	15h30
Arrivée Carignan	15h17	Carignan	15h35
Arrivée St-Aubin Gottau	15h22	Arrivée Vallon	15h37
Arrivée St-Aubin Eglise	15h25	Arrivée Les Friques	15h47



## 5. Calendrier scolaire

### **Rentrée des classes 2020/2021**

Jeudi 27 août 2020

### **Vacances d'automne**

Lundi 19 octobre 2020 au vendredi 30 octobre 2020

Reprise des cours le lundi 2 novembre 2020

### **Vacances de Noël**

Lundi 21 décembre 2020 au vendredi 1 janvier 2021

Reprise des cours le lundi 4 janvier 2021

### **Camp de ski**

Lundi 1<sup>er</sup> mars 2021 au vendredi 5 mars 2021

### **Vacances de Carnaval**

Lundi 15 février 2021 au vendredi 19 février 2021

Reprise des cours le lundi 22 février 2021

### **Vacances de Pâques**

Vendredi 2 avril 2021 au vendredi 16 avril 2021

Reprise des cours le lundi 19 avril 2021

### **Ascension**

Jeudi 13 mai 2021 et vendredi 14 mai 2021

### **Pentecôte**

Lundi 24 mai 2021

### **Journée pédagogique pour les enseignants**

Mardi 25 mai 2021 (congé pour tous les élèves)

### **Camp vert**

Lundi 31 mai 2021 au mercredi 2 juin 2021

### **Fête Dieu**

Jeudi 3 juin 2021 et vendredi 4 juin 2021

### **Fin de l'année scolaire**

Vendredi 9 juillet 2021

**Rentrée des classes 2021/2022 : jeudi 26 août 2021**



## 6. Matériel scolaire

Le matériel ci-dessous est à fournir pour le **1<sup>er</sup> jour** de la rentrée pour tous les élèves du cercle.

### Gratuité de l'école

Comme le précise un récent arrêté du tribunal fédéral, l'école obligatoire est gratuite. A l'article 57 du RLS, la loi précise toutefois que les parents « fournissent à leur enfant les effets et équipements personnels ».



### Matériel à fournir par les parents

- **Effets personnels :**
  - Chaussons qui tiennent aux pieds et adaptés à une salle de classe
  - Chaussures pour la salle de rythmique (1H-2H)
  - Sac d'école
  - Plumier (dès la 3H)
  - Doublure et étiquettes pour livres et cahiers (dès la 3H)
  
- **Matériel pour le sport :**
  - Chaussures pour la salle de sport (semelles propres et blanches)
  - Chaussures pour le sport extérieur
  - Sac de sport
  - Tenue d'éducation physique pour l'intérieur / l'extérieur
  - Tenues adaptées aux différents sports
  
- **Matériel pour activités créatrices :**
  - Tablier à manches longues
  
- **Matériel particulier :**
  - Tenue et équipement adaptés au cadre scolaire / à la saison



➤ **Selon demande des enseignants :**

- Prêt de vêtements de rechange pour les élèves de 1H-2H
- Gobelet, bouteille ou gourde pour boire en classe
- Articles de soins personnels et d'hygiène si nécessaire.

**Matériel fourni par l'école :**

Tout le matériel qui n'est pas cité ci-dessus sera fourni par l'école. L'élève recevra ce dont il a besoin à la rentrée scolaire. Il aura la charge d'en prendre soin. L'objet usé naturellement sera remplacé par l'école. Si ce matériel est détérioré ou perdu, son remplacement sera facturé aux parents. Afin de fournir à l'ensemble des élèves la même qualité, l'école se charge d'acheter l'article à remplacer.



## 7. Fonctionnement de l'école

### Les absences

- En cas de maladie ou autre absence légitime, les parents sont tenus d'en aviser l'école entre 7h30 et 7h45 aux numéros suivants :
  - **026 / 677 23 44 pour les élèves de Saint-Aubin**
  - **026 / 667 03 28 pour les élèves de Vallon.**
- En cas d'absence non signalée et de non-réponse des parents, la commune engage des recherches. Si l'enfant n'est pas trouvé, la police est avisée et facturera les frais d'intervention aux parents.
- Dès 5 jours de maladie, un certificat médical est requis.
- Les rendez-vous médicaux prévisibles sont à prendre en-dehors des heures de classe.

### La demande de congé

- Toute demande de congé doit être formulée par écrit à la direction de l'école un mois à l'avance (formulaire sur le site de l'école). Seules les circonstances exceptionnelles (deuils, événements familiaux particuliers, fêtes religieuses d'importance) peuvent être considérées.
- Les départs anticipés en vacances ou retours retardés sont d'emblée refusés.
- Toute situation abusive sera signalée à la Justice de Paix.

### Les portables et appareils électroniques

- Les appareils électroniques et portables ne sont pas autorisés pendant les heures d'école sous peine d'être confisqués.



## Le matériel

- Les objets et substances inappropriées qui représentent un danger sont interdits dans le périmètre scolaire.
- Les rollers, trottinettes et skates ne sont pas autorisés à la récréation.
- Les dégâts occasionnés par un enfant sont à prendre en charge par la RC des parents.

## Surveillances

- Le périmètre scolaire est surveillé **10 minutes avant et après les cours** :
  - Saint-Aubin : 07 h 55 (début) / 11 h 55 (fin)  
13 h 25 (début) / 15 h 25 (fin)
  - Vallon : 07 h 50 (début) / 11 h 50 (fin)  
: 13 h 20 (début) / 15 h 20 (fin).

En dehors de ce temps et sur le trajet de l'école, les enfants sont placés sous la responsabilité des parents.

## L'éducation sportive

- Les chaussures doivent avoir une semelle **propre et blanche** (qui ne laisse pas de traces sur le sol).
- Toute demande de dispense d'éducation physique doit être accompagnée d'un certificat médical.
- Les enfants peuvent venir en tenue de sport les jours de gym. Les autres jours, ils évitent de venir à l'école en training.
- La douche est obligatoire dès la 3H.
- Un élève qui ne peut pas faire la gym ou la piscine doit avoir un mot écrit de ses parents. Il sera placé dans une autre classe durant la leçon de sport.



[www.saintaubin-vallon.ch](http://www.saintaubin-vallon.ch)

## **Le comportement général**

- Une tenue vestimentaire correcte est exigée en classe (pas de mini-jupe ni de short très court).
- Les élèves saluent les adultes qu'ils croisent. Ils utilisent un langage poli et respectueux. Les gestes de violence, même sous forme de jeux, sont interdits.
- Lors des récréations, les élèves ne quittent pas la cour.

## **Les bus scolaires**

- Les élèves utilisent les bus scolaires pour leurs déplacements.
- Les élèves sont tenus d'avoir une attitude respectueuse avec les chauffeurs. Ils doivent rester assis et attachés tout au long du trajet. En cas de problème avec un élève perturbateur, les communes sont informées et peuvent poser des sanctions. L'élève perturbateur peut être exclu du bus jusqu'à 10 jours d'école. Pendant cette période, les parents prendront le trajet à leur charge.

### Rappel des règles :

- Je laisse descendre mes camarades avant de monter dans le bus.
- J'attache ma ceinture.
- Je parle doucement dans le bus et ne me bagarre pas.
- Je reste assis jusqu'à l'arrêt du bus.
- Je ne mange pas et ne bois pas dans le bus.



Le trafic d'automobiles sur la place de l'Eglise de St-Aubin est strictement interdit.

Merci de parquer les voitures sur la place du Château.

## 8. Le conseil des parents

Suite à l'entrée en vigueur du Règlement de la Loi sur la Scolarité obligatoire (RLS) du 19 avril 2016, notre cercle scolaire se devait de mettre en place un conseil des parents. Ce dernier s'engage principalement :

- À faciliter la communication entre les parents d'élèves et le cercle scolaire
- À défendre les préoccupations des parents et l'intérêt des élèves en général
- À remplir des tâches en lien avec la vie du cercle scolaire
- À aider les enseignant(e)s dans certaines activités extrascolaires

Le conseil des parents est constitué de 5 parents, des 2 conseillères communales en charge des écoles, d'un enseignant et de la responsable d'établissement.

Toutes vos suggestions, questions ou remarques, peuvent être déposées à l'intention du conseil des parents à l'adresse mail suivante : [conseildesparents@saint-aubin.ch](mailto:conseildesparents@saint-aubin.ch).



## 9. Prestations pour besoins spécifiques

### Les services auxiliaires

Les services auxiliaires scolaires (psychologie, logopédie, psychomotricité) proposent des bilans et des accompagnements pour les enfants en difficultés scolaires, relationnelles, familiales ou comportementales. Les prestations sont gratuites et tenues sous confidentialité.

Une permanence est ouverte au Centre éducatif et pédagogique (CEP) à Estavayer-le-Lac, en principe un jeudi par mois (sauf pendant les vacances).

Téléphone du CEP : 026 663 91 10

### Cours de langue et de culture d'origine (LCO)

Les cours en Langue et Culture d'Origine sont destinés aux enfants dont la première langue (langue du père ou de la mère) est différente de celle de l'école. Ils sont organisés par les communautés (ambassade, consulat, association). Ces cours permettent de maintenir et d'élargir les connaissances et compétences des enfants dans leur langue première et leur culture d'origine.

Ces cours sont facultatifs et ont lieu en dehors de l'horaire scolaire. L'enseignement LCO s'organise en fonction du calendrier de l'école obligatoire et la participation au cours est attestée par une notification dans le bulletin scolaire de l'élève.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à l'enseignant-e titulaire de votre enfant ou consulter la page internet : [www.fr.ch/osso/lco](http://www.fr.ch/osso/lco).



## Compensation des désavantages

Les mesures de compensation des désavantages concernent les élèves qui sont en situation de handicap attesté et/ou qui présentent une affection diagnostiquée par un-e/des spécialiste-s reconnu-e-s par la DICS (psychologue scolaire, logopédiste, médecin).

Pour bénéficier de ces mesures, il faut que l'élève soit susceptible d'atteindre les objectifs d'apprentissage et exigences fixés par le plan d'études.

Vous trouverez toutes les informations sur les mesures et la procédure pour déposer une demande auprès de la direction d'école sur le site :

[www.fr.ch/dics](http://www.fr.ch/dics)



[www.saintaubin-vallon.ch](http://www.saintaubin-vallon.ch)



## 10. Prévention et santé

### Goûter et collations

Dans le but de préserver la santé et la dentition de vos enfants, nous vous encourageons à privilégier les collations non sucrées. Les enseignants-tes se réservent le droit d'interpeller les élèves avec des en-cas peu adéquats (boissons sucrées, bonbons, chips...)

### Interventions des professionnels partenaires

Durant leur scolarité, les enfants reçoivent la visite officielle de professionnels de la santé et de la sécurité.

- Prévention des abus sexuels en 2H et information sexuelle en 6H et 8H.
- Information sur la violence et ses conséquences par la Brigade des Mineurs (BMI) en 7H.
- Prophylaxie dentaire de 2H à 8H.
- Prévention des poux, contrôle et suivi par une infirmière.

### Médicaments et pharmacie

Le personnel enseignant n'administre pas de médicaments aux enfants à l'école.

L'établissement dispose d'une trousse avec des pansements et du désinfectant afin de répondre aux premiers soins et traiter les petites blessures.



### Urgence médicale

Si un ou une élève présente des douleurs, de la fièvre ou d'autres symptômes qui nécessiteraient un traitement médical, le personnel enseignant appelle les parents pour venir chercher l'enfant.

Dans les situations d'urgence, l'établissement est autorisé à conduire l'élève chez le médecin ou à l'hôpital, à faire appel à une ambulance ou aux services de sauvetage (frais à la charge des parents et de leurs assurances privées).

### **Maladie chronique**

Les parents informent l'enseignant si un enfant souffre d'une maladie chronique (diabète juvénile, asthme, épilepsie, migraines, ...) nécessitant la prise de médicaments.

### **Clinique dentaire scolaire**

Le contrôle dentaire annuel est obligatoire et payant. Il a lieu sur les heures de classe. Seuls les enfants avec une attestation d'un dentiste privé sont exemptés de ce contrôle. Une attestation avec estimation d'honoraires des soins est remise à votre enfant. L'acceptation ou non de l'estimation d'honoraires est à retourner aux enseignants-tes.

Les soins sont prodigués à la clinique dentaire scolaire fixe de Romont.

L'administration communale de votre domicile est à disposition concernant le subventionnement des frais dentaires de votre enfant.

➤ Contact :

**Clinique dentaire scolaire, CO de Romont**

Rte d'Arruffens 17, 1680 Romont

Dresse Sinda Zormati

Tél. +41 26 305 86 91

E-mail : [sylvie.demierre@fr.ch](mailto:sylvie.demierre@fr.ch)



## Sécurité routière pour la rentrée scolaire

### A pied, c'est mieux

Il vivra ses propres expériences.

- Choisissez le chemin le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble
- Attirez son attention sur les dangers possibles
- Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident;
- Avant de traverser : S'ARRÊTER, REGARDER, ÉCOUTER

En privilégiant les trajets à pied, l'affluence de véhicules aux alentours de l'école est réduite et le danger et le risque d'accidents restreints.

### Pedibus

Une ligne est déjà existante à la route de la Tsérard à St-Aubin.

Les parents intéressés par ce service ou pour tous renseignements utiles sont priés de prendre contact avec Mme Corinne Genoud, conseillère communale, au 079 200 51 90.



## Trottinette

Le trajet maison-école étant sous la responsabilité des parents, les trottinettes ne peuvent être interdites. Toutefois, pour des raisons de sécurité, nous n'encourageons pas ce moyen de transport.

## A vélo, pas avant l'âge

Ce n'est qu'en 6H que les bases leur sont enseignées. Plus jeunes, ils ne sont pas capables d'anticiper, de réagir correctement dans toutes les situations.

- Seul un vélo correctement équipé est admis
- Le port du casque est fortement recommandé

## Etre vu

Afin que le conducteur puisse réagir, soyez visibles !

- De jour comme de nuit, portez des vêtements clairs et/ou réfléchissants.

## En voiture

Les parents taxis augmentent les dangers aux alentours des écoles.

Si un trajet est nécessaire :

- Assurez-vous que tout le monde est bien installé : ceinture, rehausseur, appuie-tête,...
- Utilisez les places de stationnement prévues
- Arrêtez-vous complètement aux passages pour piétons
- Respectez les signes des patrouilleurs scolaires



## 11. Rentrée scolaire

### 3H à 8H : Rentrée scolaire le jeudi 27 août 2020

Les élèves de 3H et 4H viennent à l'école tout le jeudi

### 1H à 2H : Rentrée scolaire selon l'horaire ci-dessous

1H à Vallon		
Jeudi 27.08.20	Congé	13h30 – 15h10
Vendredi 28.08.20	Congé	13h30 – 15h10

2H à Vallon		
Jeudi 27.08.20	08h00 – 11h40	Congé
Vendredi 28.08.20	08h00 – 11h40	

Pour ce 1<sup>er</sup> jour, les enfants de 2H sont attendus à Vallon à 7h55. Ces derniers ont **congé exceptionnellement** le jeudi après-midi 27 août. Les enfants de 1H sont attendus à 13h25.

Les bus pour les élèves de la 1H à la 8H assureront déjà les transports selon les horaires. Cependant, vous avez aussi la possibilité d'amener vous-même votre enfant uniquement ce 1<sup>er</sup> jour.

### Les anniversaires

Les anniversaires se fêtent aussi à l'école ! C'est un moment où l'enfant tient une place particulière parmi ses camarades.

Pour les élèves de 1H :

Un petit goûter est le bienvenu si vous en avez envie. L'enseignante vous contactera au préalable.



Pour les élèves de 2H :

Vous êtes invités à passer un moment à l'école le jour de l'anniversaire de votre enfant. En vue de ce moment, l'enseignante vous contactera. Elle vous remettra un cahier à remplir à la maison pour décrire les intérêts, les goûts et les plaisirs de votre enfant à présenter à ses camarades.

### **La collaboration parents-école**

La collaboration entre les parents et les enseignants est une condition primordiale à l'épanouissement de votre enfant à l'école. Merci également de prendre soin de :

- féliciter et encourager assidûment l'enfant pour ses efforts
- faire part rapidement de tout type de difficulté ou changement de situation qui pourrait affecter le bon développement et le bien-être de votre enfant
- entretenir une relation de confiance avec les enseignants pour de bonnes conditions d'apprentissage
- contrôler le soin des travaux rendus
- assurer la supervision des devoirs à domicile.

En cas de désaccord, contactez d'abord l'enseignant(e). Si le désaccord ne se règle pas, la direction peut être appelée. N'hésitez pas à venir nous trouver, vous êtes nos partenaires privilégiés !



## **12. Aide financière pour les camps**

Les parents qui ont besoin d'aide pour financer les camps de leurs enfants peuvent s'adresser à la commune.

## 13. Personnes de contact

### Représentantes des communes – dicastère des écoles

Mme Corinne Genoud	Saint-Aubin	079 200 51 90
Mme Isabelle Guerry	Vallon	078 801 94 67

### Inspecteur scolaire

Ecole enfantine et école primaire	Inspectorat scolaire SEnOF Arrondissement 1 Monsieur Frédéric Gander Route André Piller 21 1762 Givisiez Tél. 026 305 73 80 <a href="mailto:inspectorat.scolaire@fr.ch">inspectorat.scolaire@fr.ch</a>
-----------------------------------	--

### Responsable d'établissement

Mme Christine Duc	079 284 59 16 026 677 23 44 <a href="mailto:dir.ep.st-aubin@edufr.ch">dir.ep.st-aubin@edufr.ch</a>
-------------------	--

### Site internet de l'école

[www.saintaubin-vallon.ch](http://www.saintaubin-vallon.ch)

### Responsables du catéchisme

M. Pascal Ibemaso (catholiques)	079 772 12 58
Mme Stéphanie Troiano (réformés)	079 378 98 33

### Société de transport

Jean-Louis Voyage à Fétigny





## 14. Règlement d'établissement

### 1. Bâtiments, préaux et périmètre scolaire

<sup>1</sup> Le périmètre scolaire comprend les bâtiments, leurs préaux et les infrastructures scolaires (voir plans annexés).

<sup>2</sup> Le présent règlement est valable pour la durée du temps scolaire, y compris les 10 minutes d'encadrement avant et après les cours.

<sup>3</sup> Les dispositions du règlement sont applicables pour toutes les activités organisées par l'école, les camps, les courses d'école et autres sorties, les journées sportives ou culturelles, les déplacements entre bâtiments scolaires.

<sup>4</sup> L'accès aux bâtiments est strictement réservé aux personnes liées à l'école et aux parents si invitation ou besoin spécifique.

<sup>5</sup> L'accès aux bâtiments est autorisé aux élèves à la première sonnerie (5 minutes avant les cours) ou sur autorisation exceptionnelle d'un enseignant.

<sup>6</sup> Les élèves s'abstiennent de crier et de courir dans les couloirs, salles de classes et autres locaux. Les jeux cessent dès l'entrée dans les bâtiments.

<sup>7</sup> A la récréation, les élèves se rendent dans le préau qui leur est réservé. Ils ne peuvent quitter cet espace sans autorisation.

<sup>8</sup> Les élèves respectent les règles de vie de l'école, ne jettent pas de projectile ni d'objets pouvant présenter un danger.

<sup>9</sup> L'usage de trottinettes, de bicyclettes, de planches ou patins à roulettes est interdit dans le périmètre et durant le temps scolaire.

### 2. Tenue, ordre et propreté

<sup>1</sup> La tenue est décente, confortable et appropriée. A l'intérieur des bâtiments, les élèves ôtent leur casquette, bonnet et capuche.

<sup>2</sup> Le port de pantoufles est obligatoire dans les salles de classe.

<sup>3</sup> L'école n'est pas responsable du matériel personnel de l'élève. En cas de vol, de casse ou de perte, le remboursement n'est pas envisageable.

<sup>4</sup> Tout professionnel de l'école peut confisquer les objets ou substances inappropriées qui représentent un danger. Il en informe les parents et peut les remettre à la police.

<sup>5</sup> Dans le périmètre scolaire, les téléphones portables ou autres appareils doivent être éteints et rangés dans les sacs. En cas de non-respect, les appareils seront confisqués.

<sup>6</sup> Les élèves ne consomment pas de nourriture dans les locaux (sauf événement particulier) qu'ils nettoient et remettent en ordre chaque demi-journée.

### **3. Matériel scolaire**

<sup>1</sup> L'élève prend soin du matériel mis à disposition par l'école. En cas de déprédation ou de perte, les parents couvriront les frais de remplacement.

<sup>2</sup> Le carnet de devoirs et de communication ou l'agenda est un document officiel qui fait le lien entre l'élève, les parents et l'école. Il doit être signé à la fin de chaque semaine par les parents.

### **4. Absences, congés et dispenses**

<sup>1</sup> La direction et les enseignants informent les parents des règles de justification en cas d'absence et de la procédure interne pour la signaler.

<sup>2</sup> Les absences sont comptabilisées.

<sup>3</sup> L'absence prolongée dès 5 jours de classe consécutifs (jours fériés et week-end non- compris) pour maladie doit être justifiée par un certificat médical.

<sup>4</sup> Toute absence prévisible doit faire l'objet d'une demande de congé officielle au moyen du formulaire disponible sur le site de l'école.

<sup>5</sup> En cas de dispense d'éducation physique, l'élève est tenu de venir à l'école et sera intégré dans une autre classe.

### **5. Sanctions**

<sup>1</sup> Les cas d'indiscipline, de manque de travail, d'absences injustifiées et les infractions au présent Règlement seront sanctionnés selon les dispositions de la Loi scolaire (LS) et son Règlement d'application (RLS).

### **6. Données personnelles de l'élève**

<sup>1</sup> En cas de changement de domicile ou de modification des coordonnées de l'enfant, les parents informent sans délai les enseignants et la direction.

### **7. Participation des élèves à la vie de l'école**

<sup>1</sup> Le conseil des élèves est constitué d'un représentant (avec son suppléant) de chaque classe et siège chaque mois sur le temps scolaire, en présence du/de la responsable d'établissement. Il participe à l'élaboration des règles de vie de l'établissement et à son développement.

### **8. Dispositions finales**

<sup>1</sup> Le présent règlement entre en vigueur le 24 août 2017.

<sup>2</sup> Il est transmis pour information au conseil des parents, aux communes et à l'inspectorat scolaire.

## 15. Divers

### • Natation

Notre cercle scolaire offre aux enfants de 3H et 4H des cours de natation à la piscine du CO d'Estavayer-le-Lac.

Pour les parents qui souhaitent anticiper ou poursuivre l'apprentissage de la natation, voici des adresses utiles :

<http://www.payerne-natation.com>

<http://cnavenches.ch>



Dans le canton :

<http://www.ecole-natation.ch>

- **Ecole des parents** : [www.edfr.ch](http://www.edfr.ch)
- **Office familial** : [www.officefamilial.ch](http://www.officefamilial.ch)
- **Site internet de l'école** : <http://www.saintaubin-vallon.ch>

### • Bibliothèque

Bibliothèque Communale  
Le Château, 1566 St-Aubin

Tél: 026 677 10 40

<http://saintbi.blogspot.ch>



Horaires d'ouverture :

Lundi – Mardi – Mercredi 17h00 - 18h30

Jeudi 18h30 - 20h30

Samedi 09h30 - 11h00

Durant toutes les vacances scolaires fribourgeoises, ouvert le

Jeudi 18h30 - 20h30

- **Gymnastique**  
Grégory Dessibourg, président, 079 342 92 94  
<http://fsgst-aubin.ch>
- **Football**  
Daniel Hausherr, président, 079 217 71 26
- **Volley-ball**  
Aurore Verdon, présidente, 076 337 27 27  
<http://www.volley-sa.ch>
- **Tir**  
Saint-Aubin : Christian Wagner, président, 079 450 71 56  
<https://tir-st-aubin.ch>  
Vallon : Roland Moser, président, 079 425 64 10
- **Musique La Caecilia à Saint-Aubin**  
Ecole musique, Mathilde Guerry, info-em@la-caecilia-staubin.ch  
<http://la-caecilia-staubin.ch>
- **Badminton**  
Aurore Verdon, présidente, 076 337 27 27
- **Tennis de table**  
Etienne Collaud, personne de contact, 026 677 16 32
- **Scouts de Domdidier**  
Marie Bulliard, 079/530.21.48. Inscription à télécharger sur le site internet : <http://www.scoutsdomdidier.ch>
- La plateforme du sport broyard  
<https://www.sportbroye.ch>
- Ludothèque du Château, Rue du Jura (dans la grange Gaberell), 1580 Avenches, 077 479 41 09

# LUDOATHÈQUE de la Broye

+ de 900 jeux et jouets à découvrir

## Jouer.... c'est apprendre !

Notre ludothèque offre un vaste choix parmi plus de 900 jeux et jouets de toutes catégories et pour tous âges : jeux de société, de construction, coopératifs, d'extérieur, d'ambiance, de stratégie, d'initiation, sans oublier les costumes, marionnettes, consoles wii, gameboy, CD de contes, trampoline, karts, trottinettes, tricycles et monocycles.

### Tarifs :

Abonnement : 30.- /année  
Durée des prêts : 3 à 4 semaines  
Abonnement enseignant : 30.-/an  
Durée des prêts : 2 mois

Email : [info@ludo-broye.ch](mailto:info@ludo-broye.ch)  
Téléphone : +41 26 663.34.18  
Pendant les heures d'ouverture

Ludothèque de la Broye  
Route d'Yverdon 122  
1473 Font

### Horaires :

Mercredi et Vendredi :  
16h-18h  
Samedi : 9h30-11h30

**Fermé pendant les  
vacances scolaires**

Courrier :  
Ludothèque de la Broye  
Case postale 734  
1470 Estavayer-le-Lac

[www.ludo-broye.ch](http://www.ludo-broye.ch)



Merci!